



**25-03-053 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant la circulation –D13-Rue de Pornic,  
Villeneuve en Retz  
Travaux de pose de profilés sur le réseaux ENEDIS

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu l'avis favorable du président du Conseil Départemental

Vu la pétition présentée par l'entreprise **SPIE Citynetwork le Bignon, chez Sogelink TSA70011, 69134 DARDILLY Cedex**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation D13 rue de Pornic - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des opérations de pose de profilés sur le réseaux ENEDIS à compter du 01/04/2025

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *D13 rue de Pornic à compter 01/04/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux.*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :  
La circulation sera ALTERNEE manuellement.  
La vitesse sera LIMITEE à 30 km/h.  
Le stationnement et le dépassement seront INTERDITS au droit du chantier
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie  
Le Pétitionnaire  
Les Services Techniques  
La Police Municipale  
Les archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,  
Le 24/03/2025

**Jean-Bernard FERRER**  
Maire de VILLENEUVE EN RETZ

